

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mercredi 27 novembre 2024

N° 039- 2024

Conseillers

Nombre en exercice : 19

Nombre de présents : 13

Procurations : 0

Nombre de votants : 13

Votes

Contre : 0

Pour : 13

Abstention : 0

Date de la convocation

21 novembre 2024,
affichée le 21 novembre
2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept novembre, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.

Étaient présents : Mmes FONTAINE B, BENYAHIA, JACOB, SIMON, POUPONNEAU, EMON, DUBRUNQUEZ, MM. KOCIUBA, DENIS, GOURNET, LEJEUNE, STIENNE, CAPITAINE

Absents : MME TOUROLLE, FONTAINE N., MRS BRIZION, MAQUIN, LAQUEUE, KRAWIEC,

Secrétaire de séance : Madame Malika BENYAHIA

Le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

Objet : Travaux 2025 – Demandes de subventions : Parking et clôture des salles associatives Jean MONNET

Monsieur le Maire de la commune de Sault-les-Rethel expose aux membres du conseil municipal que le parking des salles Jean MONNET devient trop étroit par rapport aux nombres de véhicules des adhérents présents mais également pour une question de sécurité des piétons qui ne peuvent plus marcher sur le trottoir rue Jean Monnet à cause des véhicules stationnés devant ladite salle, il convient donc d'agrandir ce parking avec infiltration des eaux à la parcelle, également de mettre une clôture afin d'assurer la protection des enfants qui utilisent les salles.

Vu l'avis favorable de la commission des finances et la commission des travaux en date du 20 novembre 2024.

Considérant que le montant total de 23 540.00 € HT soit 28 248.00 € TTC,

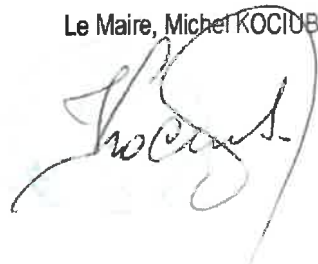
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat, de la Région, du Conseil Départemental et de tout organisme susceptible de financer ce projet
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2025
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables s'y rapportant.

La secrétaire de séance Malika BENYAYHIA



Le Maire, Michel KOCIUBA



En séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme, Sault-lès-Rethel, le 9 décembre 2024
Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission le 9 décembre 2024
en sous-préfecture le 9 décembre 2024
de la publication le 9 décembre 2024
mise en ligne sur le site internet le 9 décembre 2024

